

Cahier des charges

Appel à candidature

\*

# LA PLACE DES ARTISANS

TARASCON

\*

Dispositif expérimental de soutien à la création, à l'implantation  
et au développement d'activités artisanales sur le territoire

ACCM

## Contexte et objectifs

Dans le cadre de leurs missions respectives de soutien et d'accompagnement au développement de l'économie de proximité, la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, en partenariat avec la CMAR PACA et la ville de Tarascon, souhaitent mettre en place un dispositif expérimental de boutique test "La Place des artisans" **sur un local** situé dans le cœur de ville de Tarascon.

Ce dispositif s'intègre dans le cadre du programme Action Cœur de ville et du FISAC et a pour objectifs:

- **de soutenir la création et le développement d'activités artisanales** en centre-ville de Tarascon,
- **de renforcer l'attractivité du cœur de ville et de lutter contre la vacance commerciale** en facilitant l'implantation d'une offre originale et complémentaire à l'existant,
- **d'encourager la consommation locale de proximité** au travers d'une action coordonnée des partenaires,
- **à terme, constituer un réseau de boutiques valorisant le "consommez local"** et matérialisant la politique de soutien d'ACCM sur l'économie de proximité (emplois non délocalisables, facteur de lien social et assurant la promotion des savoir-faire locaux).

## Le dispositif « La Place des artisans »

**Véritable lieu tremplin, « La Place des artisans »** est un dispositif expérimental créé par ACCM, en partenariat avec la CMAR PACA et la ville de Tarascon permettant de faciliter l'installation au démarrage de nouvelles activités artisanales en cœur de ville en proposant d'une part, **des conditions d'implantation attractives** (pas de droit d'entrée, loyer et charges modérées, plan de communication coordonné et visibilité de la boutique, etc.) et d'autre part un **accompagnement individuel et collectif sécurisé** de la CMAR PACA pour une période maximale de 3 ans.

Pour les artisans sélectionnés, le dispositif constitue une opportunité :

- **de tester leur projet d'implantation**, la commercialité de leurs produits/services,
- **de bénéficier d'une visibilité complémentaire** au sein d'une boutique partagée,
- **d'intégrer une démarche collective**, tout en réduisant les risques (mutualisation des charges de loyer, partage d'outils type fichiers clients,...),
- **de consolider** leur stratégie de développement et leurs compétences commerciales et de conforter par un accompagnement renforcé (stratégie commerciale, appui aux outils numériques, ...).

Il permettra de constituer à terme un réseau de boutiques partagées sur plusieurs villes du territoire bénéficiant d'une identité visuelle et un package d'outils de communication déclinables selon les villes : enseigne, vitrophanie, sacs, flyers, cartes de visite...

Un espace « corner » éphémère pourra également accueillir des artisans pour 1 à 3 mois.

## Cible et activités éligibles

« La Place des artisans » est un dispositif dédié aux porteurs de projets (en cours d'immatriculation à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat - Registre des métiers) et aux artisans qui ont déjà lancé leur activité (immatriculation au Registre des métiers ou double immatriculation au Registre du Commerce). Sont acceptés les artisans en démarrage d'activité (de 0 à 3 ans) et ceux cherchant de nouveaux modes de commercialisation pour leurs produits ou créations, avec une installation en boutique.

**4 à 6 artisans** seront sélectionnés, parmi les activités éligibles suivantes :

- alimentaire sec (type huiles d'olives, bière et boissons, biscuiterie, condiments...),
- les arts de la table (linge de maison, vaisselle, décoration de table),
- la décoration d'intérieur, bougies...
- accessoires de la personne : bijoux, créations textiles accessoires...

## Le lieu d'implantation et conditions d'accès au local

Le local ciblé sur Tarascon offre la possibilité de mutualiser un espace de vente et suivant la typologie des activités retenues un espace atelier, pouvant accueillir jusqu' à 6 artisans, seuls ou constitués en collectif. Situé au **16 place du Marché**, en plein cœur de ville, le local a été refait à neuf et possède une surface de 100 m<sup>2</sup>, répartis entre un espace de vente (pouvant également accueillir de petits espaces ateliers), un espace sanitaire/cuisine, une cave en sous-sol pour du stockage.

Il dispose d'une grande vitrine et d'un espace extérieur exploitable (type petite terrasse).

Agencement du local :

- 6 suspensions lumineuses forme cloche + 8 suspensions pendues,
- 3 tables bois + 6 chaises matelassées,
- 40 caissons bois + 10 socles bois.

Loyer

Espace de vente : 100 euros/mois

Espace de vente + atelier : 150 euros/mois avec atelier,

Espace corner éphémère : 100 euros/mois.

Les loyers sont charges comprises. Pas d'accès à internet (à prévoir en plus si nécessaire).

Les artisans signeront une convention d'occupation temporaire individuelle (pour le collectif possibilité d'avoir une seule convention), pour un an, avec tacite reconduction, pour trois ans maximum. Le préavis sera d'un mois.

## Accompagnement proposé par les partenaires

- **Plan de communication coordonné et déployé par les partenaires (ACCM, CMAR, Ville):** en amont et tout au long du dispositif : inauguration pour l'ouverture de la boutique, relais presse et réseaux sociaux, communication via les outils des partenaires (sites web, journaux municipaux...). Un ensemble d'outils de communication sera mis à disposition des artisans installés.

- **Accompagnement individuel et collectif des artisans** intégrant « La Place des artisans »: l'objectif étant de permettre aux artisans sélectionnés de tester et consolider leur activité sur une durée maximum de 3 ans en bénéficiant de l'appui des acteurs économiques du territoire et en particulier de la CMAR PACA (en lien avec la convention cadre de partenariat ACCM-CMAR 2021-2023) : mise à disposition d'outils de suivi de leur activité (suivi fréquentation clients, chiffre d'affaires), accompagnement individuel et collectif (numérique, outils de commercialisation, formations, mise en réseau...

## Processus de sélection

**Dossier de candidature** à remplir **avant le 14 novembre 2021**.

Plusieurs options de réponse possible :

- à retourner aux contacts référents (cf ci-dessous) par mail
- OU à renvoyer par courrier à Magdaléna Lataillade, CMAR PACA, Les Bureaux de Fourchon, 1bis avenue Charlie Chaplin, 13200 Arles) OU
- OU en ligne
  - candidature artisan : <https://forms.gle/m65Vu8ScqXAZXh8d8>
  - candidature collectif : <https://forms.gle/2HWY2jwwDtKH4Yj59>

A l'issue de la phase de candidature, un comité de sélection se réunira pour choisir les artisans retenus.

Le comité de sélection sera constitué des institutions suivantes:

- CA ACCM,
- la Ville de Tarascon,
- la CMAR PACA.

## Instances de suivi du dispositif

Un comité de pilotage de suivi composé des techniciens et élus des institutions partenaires (CA ACCM, CMAR et Ville de Tarascon) se réunira au moins une fois tous les 6 mois.

En cas de départ anticipé d'un artisan, le comité de pilotage se réunira afin d'examiner les raisons de départ et organiser le remplacement de l'entreprise...

## Rétroplanning

Ouverture de l'appel à candidature	22 octobre 2021
Visite du local	Sur demande, à partir du 1 <sup>er</sup> novembre 2021
Date limite de candidature	14 novembre 2021
Comité de sélection	Semaine du 15 novembre
Notification de la décision finale	Semaine du 15 novembre
Ouverture de la boutique	Samedi 27 novembre 2021
Inauguration de la boutique	Début décembre 2021

## Vos contacts référents

**ACCM** : Michel Perret, [m.perret@agglo-accm.fr](mailto:m.perret@agglo-accm.fr) 04 90 49 47 52

**CMAR PACA** : Magdaléna Lataillade, m.lataillade@cmar-paca.fr 04 91 36 36 42

## ANNEXE



